

BILAN COMMISSION N°4

La commission « actions collectives » réunie le 13 novembre souhaite porter à la connaissance du CCAS avant sa nouvelle composition, la ligne de conduite qu'elle s'était fixée et la nature de ses travaux tout au long de cette mandature.

Son principal objectif a été d'apporter son soutien aux présidents de CLAS dans l'exercice de leurs missions :

- en repérant les dysfonctionnements, notamment dans l'attribution des crédits d'action sociale qui relèvent du périmètre de cette commission,
- en apportant un certain nombre d'outils utiles dans le fonctionnement des CLAS

TRAVAUX REALISES

1 – Réalisation d'une enquête relative à l'organisation de l'arbre de Noël.

Cette enquête, auprès des présidents de CLAS, avait pour objectif de vérifier qu'il n'existait pas de fortes disparités entre les services

- sur les moyens accordés par les chefs de service pour l'organisation de l'arbre de Noël,
- sur les subventions qui pourraient être accordées aux services en dehors des crédits sociaux du ministère.

Cette enquête devait constituer un état des lieux, vérifier qu'il n'existe pas de disparités sur les moyens accordés aux CLAS tant humains que financiers. Celle-ci aurait pu nous conduire au toilettage de la note du 6 mai 2011 qui fixait les modalités d'organisation de cette manifestation.

Une analyse a été élaborée en son temps par l'administration.

Il n'a pas été nécessaire de toiletter la note du 6 mai et c'est au cas par cas que nous avons œuvré pour régler les dysfonctionnements qui nous sont remontés.

2 – crédits CIL

- **Fiches thématiques :** ces fiches renseignées par les présidents de CLAS sur les différentes actions qu'ils ont menées, ont pour objectif de leur permettre de trouver en ligne des fiches d'actions pour s'en inspirer.

Chaque fiche qui remonte auprès de l'administration est examinée, puis validée par la commission avant d'être mise en ligne sur le site de l'action sociale. Il arrive que certaines fiches fassent l'objet de demandes de renseignements complémentaires par le président du CCAS auprès des présidents de CLAS ou partenaires.

Le taux de remontée par les présidents de CLAS s'est accéléré ces derniers mois. Il nous reviendra de continuer à les sensibiliser sur l'intérêt de cette démarche de partage.

Tous les aspects juridiques ont été examinés pour préserver les présidents de CLAS dans le cadre de leur fonction.

- Nous avons adapté la charte des mini-séjours et intégrer les différentes dispositions afférentes à la responsabilité des présidents de CLAS

- Nous nous sommes beaucoup interrogés sur la philosophie des actions collectives. Celles-ci doivent servir la communauté de travail et ne peuvent se substituer aux actions menées par la FNASCE et le CGCV. Ces actions doivent se dérouler, dans la majorité des cas, sur le temps de travail. C'est le message que nous avons porté.

3 – Gazette « spécial vacances »

Cette gazette avait pour objectif de présenter l'ensemble des différentes mesures sociales proposées par la FNASCE et le CGCV, dont les séjours gratuits et les aides au départ.

Ce document adressé à l'ensemble des membres du CCAS, des présidents de CLAS, et du réseau social a reçu un très bon accueil. Il faudra mesurer, dans l'avenir, l'impact de ce document auprès des personnels et notamment sur l'utilisation des séjours gratuits.

La commission travaille actuellement sur :

- l'élaboration d'un document type pour les présidents de CLAS sur le recensement des besoins. Un projet est à l'étude.
- le guide du président de CLAS qui recensera l'ensemble des outils à sa disposition.

Cette commission a travaillé dans un bon état d'esprit pour servir le collectif et nous saluons l'engagement actif de l'administration.